

Procès-Verbal
Conseil Municipal
13 janvier 2020

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Représentés : 04 Voix délibérative totales : 22

L'an deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures, se sont réunis, en l'Hôtel de Ville de BURY, lieu ordinaire de ses séances, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 6 janvier 2020, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRESENTS :

M. BELVAL David, Maire, M. THEROUDE Reginald, 1er Adjoint au Maire, Mme CHASSEING Françoise, Adjointe au Maire, Mme DUCLOS Sylvie, Adjointe au Maire,

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie, M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal, Mme FAUVEL Sylvie, Mme FAY Véronique, M. GALY Sylvain, M. GOULARD Cyril, M. GRAMMOND Jean-Pierre, M. GUYARD Laurent, M. HENONIN Jean-Marc, Mme LACAU Ingrid, M. MOUREY Christian, M. SENMARTN Gérard, M. THIBERGE Didier, Mme VANDROMME Marie-Hélène, membres du Conseil municipal.

EXCUSEES :

Mme GAULIER Denise.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme GODEFROY Laetitia donne pouvoir à M. GOULARD Cyril.

M. GRUAIST Jérôme donne pouvoir à M. GUYARD Laurent.

Mme KORMANN Christelle donne pouvoir à Mme DUCLOS Sylvie.

Mme PIAI Nadia donne pouvoir à M. HENONIN Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h10, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. THIBERGE Didier est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire après avoir appelé les délégués donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2019.
- 2) Convention URBA+ avec le Clermontois.
- 3) Modification statutaire de la Communauté de Communes du Clermontois.
- 4) Modification statutaire de SE60.
- 5) Communication du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence des zones d'activités économiques (ZAE).
- 6) Mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2019/2022 avec la CAF de l'Oise.
- 7) Vente parcelle.
- 8) Création emploi (Parcours emploi compétence + Technicien).
- 9) Loyer REB.
- 10) Avenant à la convention avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.
- 11) Communications diverses.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2019.

Sans remarque particulière, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention URBA+ avec le Clermontois.

Monsieur le Maire donne les 3 différences entre la version de la convention URBA+ adoptée en 2015 et la nouvelle version proposée :

- Cette nouvelle convention sera tacitement renouvelable.
- Extension du périmètre de la convention aux certificats d'urbanismes et toutes les déclarations préalables.
- Définition de la participation financière des communes.

Compte tenu du fait que la délibération prise en 2015 ne prévoyait pas la signature d'avenant, une nouvelle délibération globale doit être prise. En ce qui concerne le coût de ce service, une prise en charge partielle du coût du service par la Communauté de communes du Clermontois à hauteur de 75% en 2019 puis 50% à compter de 2020 est prévue. De fait, dorénavant, la charge financière de l'urbanisme est supportée à parts égales entre la commune et le Clermontois. Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce service essentiel coûte relativement cher, par exemple pour la commune le

coût est de 19 000 euros (50% à la charge du Clermontois), ce coût est calculé en fonction de la population et du nombre de permis. Monsieur le Maire tient néanmoins à préciser que le service proposé par le Clermontois est de qualité.

Monsieur le Maire fait part d'une information de la presse indiquant que la commune de Bury a subi la deuxième plus forte augmentation du prix du m² dans l'Oise. Information qui par ailleurs est flatteuse puisque Bury semble être une commune attractive, mais cela risque de gêner l'installation de familles à revenu modeste.

Sans autre question, la délibération approuvant cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification statutaire de la Communauté de Communes du Clermontois.

Le Clermontois nous demande de délibérer sur une modification de leur statut (article 1 et article 5). En effet, la composition de l'assemblée est maintenant fixée tous les 6 ans, dans les 6 mois qui précèdent le renouvellement des conseils municipaux. Il ne peut donc y avoir de référence à un nombre de délégués dans les statuts des EPCI. En outre, cette modification statutaire prévoit le rajout de compétences.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer sur :

- La suppression des références au nombre de délégués par commune ;
- L'ajout des compétences suivantes :
 - 23. Service public de gestion des eaux pluviales urbaines,
 - 24. Réalisation d'une étude de définition du schéma directeur d'assainissement pluvial.

Pour Bury, le nombre de délégués communautaires ne change pas au nombre de 3.

Sans autre question, la délibération approuvant cette modification statutaire de la Communauté de communes du Clermontois est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification statutaire de SE60.

À l'instar du point précédent, Monsieur le Maire soumet au Conseil la demande de SE60 de délibérer sur une modification statutaire portant sur :

- Des mises en conformité réglementaire relatives aux compétences de mise en souterrain et maîtrise de la demande en Energie.
- La possibilité d'adhésion au SE60 des Communautés de communes / agglomérations totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60, par transfert d'au moins une compétence optionnelle sur tout ou partie de leur territoire ; la compétence obligatoire « électrification » restant liée au seul bloc communal.
- Des évolutions relatives à la gouvernance, applicables à compter des prochaines élections municipales : une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Energie suite à la disparition de cantons et un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile.

Jusqu'au renouvellement général des Conseils municipaux en 2020, le maintien du statu quo est prévu pour la représentation des communes et aucun mandat actuel de délégué n'est remis en cause. L'ensemble de ces modifications vise à améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale de SE60, avec une offre de services fiabilisée et renforcée.

Sans autre question, la délibération approuvant cette modification statutaire de SE60 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communication du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) relatif au transfert de la compétence des zones d'activités économiques (ZAE).

Monsieur le Maire, dans le cadre de la Loi NOTRe expose que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes dispose de la compétence obligatoire "Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques" (ZAE)

Dans le cadre de ce transfert de compétence, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) s'est réunie le 26 septembre dernier afin d'évaluer le montant des charges transférées. La commission a élaboré un rapport qui a été transmis aux communes pour adoption. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou l'inverse), prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Pour Bury, la charge retenue totale est de 15 573 euros et sera déduite des attributions de compensation puisque la commune n'a plus en charge cette dépense. Cette charge financière imputable à Bury était bien supérieure au départ, mais les communes de Bury et de Mouy ont pu en diminuer la portée (économie de 30% environ).

Sur ce point, accompagné de la commune de Mouy, monsieur le Maire a longuement travaillé afin d'éviter ce transfert. Toutefois, un cabinet d'études confirme que cette zone est bien une ZAE, transférable à ce titre au Clermontois. Reprenant cette compétence, le Clermontois gère dorénavant la tonte, l'éclairage, l'entretien de la voirie et éventuellement la réfection de celle-ci. Toutefois, et c'est paradoxal, il sera nécessaire dans un avenir proche de conventionner avec le Clermontois pour que les services techniques de la commune puissent intervenir sur cette zone.

Comme suite à une question de monsieur DEMAILLY, monsieur le Maire précise que la commission ne peut pas s'opposer à une cession d'une activité existante sur cette zone puisque c'est de l'ordre du domaine privé. La commune ne peut plus acheter de terrain sur la ZAE, sauf pour un projet d'équipement public. En cas d'agrandissement de la ZAE, la commune sera obligée de vendre les terrains au Clermontois qui en aura ensuite la gestion. Il faut savoir que la commune fait partie de la commission et peut en conséquence agir, de façon collégiale, sur la gestion de la ZAE. Dans cette ZAE ne seront acceptées que des activités commerciales ou artisanales, monsieur le Maire rassure les Conseillers quant à l'installation d'une activité polluante.

Comme suite à une question de monsieur GALY, monsieur le Maire confirme que ce transfert de compétence n'aura aucune incidence sur la zone dite du « Bois Noir ».

Monsieur DEMAILLY regrette malgré tout ce transfert de compétence éloignant les citoyens concernés des centres de décisions. Monsieur le Maire répond que toutes les activités économiques développées sur Bury dépendront du Clermontois si elles sont intégrées dans une ZAE.

Concrètement, monsieur THEROUDE confirme que dorénavant les interventions de maintenance/entretien (espaces verts, éclairage) sur la ZAE dépendront du Clermontois.

Sans autre question, la délibération approuvant ce rapport est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2019/2022 avec la CAF de l'Oise.

Monsieur le Maire expose que la Caf de l'Oise, la MSA de Picardie, le Conseil Départemental de l'Oise, la Communauté de Communes du Clermontois, ses communes membres et leurs associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire. La répartition des compétences entre ces différents acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficience et de complémentarité des actions et des interventions.

La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

La Convention Territoriale Globale permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs :

- Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques et sociales.
- Poursuivre une politique dynamique et innovante auprès des différents publics.
- Mobiliser les acteurs pour développer et optimiser les services à la population.
- Assurer l'efficacité de la dépense.
- Construire un projet de territoire.
- Faciliter la prise de décision et fixer un cap.
- Adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de services.
- Simplifier les partenariats et avoir une vision globale décloisonnée.
- Valoriser les actions.

Monsieur le Maire réaffirme sa volonté d'avoir un service jeunesse communal de qualité à l'instar de Bury grâce à un personnel qualifié et compétent. Cette démarche est de plus en plus rare au sein du Clermontois.

Sans autre question, la délibération approuvant cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vente parcelle.

Il s'agit sur ce point de la division d'un chemin en impasse situé rue Pasteur pour cession d'une partie au profit de M. et Mme CHENET. Cette cession porte sur une superficie de 40 m².

Monsieur le Maire propose de réaliser la vente à hauteur de 1 000 euros.

Sans autre question, la délibération approuvant cette cession de terrain est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création emploi (Parcours emploi compétence + Technicien).

Monsieur le Maire souhaite pour 2020 (février à décembre) proposer un contrat CUI-CAE à un agent de la commune actuellement en CDD. C'est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou à temps partiel. Il est assorti de moyens sur mesure pour former le salarié, développer son expérience et adapter ses compétences aux besoins de notre activité. C'est un dispositif souple avec des aides financières à la clé. Il s'inscrit depuis 2018 dans une logique de Parcours Emploi Compétences.

Par ailleurs, monsieur le Maire propose de créer au tableau des effectifs les grades de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} Classe et Technicien principal de 1^{ère} Classe en vue du recrutement d'un responsable des services techniques.

Sans autre question, la délibération approuvant ces créations d'emploi est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Loyer REB.

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour renouveler le bail de l'Association «RECHERCHE EMPLOI BURY» pour un local à usage de salle de formation d'une surface de 50 m² située place Jules Ferry, dénommée « salle du CRESS ».

La présente location est proposée pour l'année 2020. Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 450 € qui comprend le chauffage, les charges d'électricité et d'eau et l'entretien du bâtiment.

Monsieur le Maire envisage pour l'année prochaine une augmentation de ce loyer.

Sans autre question, la délibération approuvant ce bail est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avenant à la convention avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.

La SPA d'ESSUILET ET DE L'OISE, à laquelle la mairie, est adhérente propose un avenant à la convention pour une revalorisation contractuelle de 3,4% du coût des prestations, soit un coût global annuel 2020 pour la commune de 2 036,71 € (1 983,70 € pour 2019).

Monsieur le Maire précise que la commune utilise peu les services de la SPA, qui ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Malheureusement ceux de la SPA de Beauvais sont beaucoup plus chers.

Sur le mandat, 50% des interventions la nuit sont dus aux chiens errants. Monsieur le Maire envisage de prendre un arrêté afin de facturer aux propriétaires négligents le déplacement des agents communaux.

Sans autre question, la délibération approuvant cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses.

Monsieur le Maire confirme le succès de la distribution des colis aux « anciens » de la commune ainsi que des formations proposées.

Le rond-point de la RD12 est enfin terminé malgré les réticences du département. Il manque le marquage et l'éclairage. Il y aura également le marquage d'un passage piéton.

Le pôle de santé se remplit progressivement avec l'arrivée d'une sophrologue et une sage-femme en mars.

Monsieur le Maire fait ensuite part des questions écrites de Madame GODEFROY, absente aujourd'hui.

***Question 1 :** Depuis le premier raccordement qui a causé quelques problèmes à cause du non-raccordement de la pompe de relevage située rue Raspail, Madame PINTO voudrait connaître la date à laquelle les branchements seront effectués. En effet, elle est contrainte d'assurer elle-même chaque jour la surveillance du regard qui est encore vidé manuellement par une personne du SIVOM tous les deux jours (à peu près). Elle a déjà été obligée de contacter le SIVOM pour que le regard soit vidangé en urgence car l'eau remontait chez elle... Malgré ses nombreux appels au SIVOM et à VERDI, elle n'a, à ce jour obtenu aucune réponse et se demande combien de temps encore cette situation va perdurer.*

Monsieur le Maire répond que madame PINTO a appelé le SIVOM et se désolidarise des propos de madame GODEFROY. En effet, madame PINTO a reçu de la part du SIVOM les réponses nécessaires. Par ailleurs, la pompe de la rue Raspail est bien raccordée et qu'il n'y a pas d'inondation.

***Question 2 :** Le groupe électrogène qui a été prévu, a-t-il été installé ? La pompe a-t-elle été raccordée depuis le dernier Conseil municipal ? Que va-t-il se passer quand d'autres habitants vont se raccorder alors que c'est déjà compliqué avec seulement trois maisons ? Quelles sont les autres pompes de relevage situées dans le hameau ?*

Sur ce point, monsieur THEROUDE confirme que tout le monde peut se raccorder (15% de raccordement effectué à ce jour). Le SIVOM a un litige avec ENEDIS puisque le raccordement des postes de refoulement nécessite plus d'énergie 400 Kva au lieu des 250 Kva actuels, il est donc nécessaire de refaire le réseau pour un coût de 60 000 euros. Malheureusement, si cette somme est imputée au SIVOM, celui-ci devra la répercuter sur le coût de l'eau. En attendant, un branchement provisoire assure l'approvisionnement en électricité.

***Question 3 :** Sachant que les habitants ont pour obligation de se raccorder dans un délai de deux ans, ils se demandent à quel moment le prix du mètre cube d'eau sera augmenté et de quelle façon. Est-ce que la hausse sera appliquée de manière collective à partir de la date de fin des travaux ou du premier raccordement ? Est-ce que la hausse sera appliquée individuellement à chaque logement à partir du jour auquel il se sera accordé ? La hausse a-t-elle déjà été prévue au 1er janvier ? Quel sera le prix du m³ d'eau après la hausse ? Que se passera-t-il pour les habitants qui ne se seront pas raccordés avant les deux ans ?*

Monsieur THEROUDE répond que techniquement, chaque abonné à 2 ans pour se raccorder. Le prix de l'eau assainie est actuellement de 7,04 euros, il était à plus de 8 euros, il y a 6 ans. La démarche du SIVOM a toujours été de privilégier les abonnés en leur offrant un prix juste.

Toutefois, compte tenu des travaux importants d'assainissement engagés, ce prix pourrait être augmenté dans les mois qui viennent. En tout état de cause, le SIVOM travaille en toute transparence dans l'intérêt général.

Question 4 : *Il a été remarqué que plusieurs parcelles ont récemment été défrichées de manière importante. Les habitants s'interrogent sur les raisons d'un tel défrichage. On entend parler de la construction d'un lotissement à Maison Blanche... d'une gravière le long de la RD12... et qu'en est-il du terrain situé en face d'ADR ? Avez-vous des informations à nous transmettre à ce sujet ?*

Monsieur le Maire, à propos des défrichements, répète que ceux-ci se font sur une zone naturelle et qu'il ne peut y avoir de construction ensuite, cela n'a rien à voir non plus avec la gravière.

Monsieur GALY se pose la même question puisqu'il a été interpellé plusieurs fois à ce sujet. Monsieur le Maire confirme bien que c'est simplement un terrain privé où le bois est exploité. Le fait qu'il ne soit pas dessouché laisse à penser que les arbres repousseront rapidement. En ce qui concerne le terrain en face d'ADR, celui-ci n'a pas subi de déboisement, il sert juste de stockage pour les travaux du rond-point.

Question 5 : *Il m'a également été demandé des nouvelles quant au projet de construction du McDonald sur le parking de KANDY. Les travaux avaient été annoncés par un affichage mais depuis plusieurs mois il ne s'est rien passé. Le projet a-t-il été abandonné ? reporté ? transféré à un autre emplacement ?*

Sur cette question, il s'agit une nouvelle fois d'une opération sur un domaine privé. Le permis a été remis et accepté. Des riverains ont déposé un recours. Mc Donald peut commencer les travaux avant la décision du tribunal, à ses risques et périls.

Question 6 : *L'équipe du Pôle Santé est-elle au complet ? Y a-t-il de nouvelles arrivées prévues prochainement ? Y a-t-il encore de la disponibilité ? A qui doit s'adresser un praticien qui serait éventuellement intéressé ?*

Le pôle de santé n'est pas encore au complet, il reste quelques locaux vacants, les praticiens intéressés peuvent s'adresser à la mairie. Monsieur le Maire est optimiste quant à l'avenir du pôle.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Maires-adjoints et aux Conseillers :

Réginald THEROUDE

Une trentaine de points lumineux ont été changés sur les secteurs de Moineau et Herminie. Il n'y a plus d'ampoule au mercure sur le périmètre de la commune.

Le parking Gambetta a été agrandi.

Des décorations de Noël ont été installées sur Saint-Claude et Merard grâce au travail des agents du service technique qui réalisent eux-mêmes ces décorations suivant leur inspiration. Monsieur le Maire confirme que plusieurs habitants de Merard lors de la distribution des colis ont remercié la mairie pour ces décorations.

La commune a fait des efforts dans la réfection des trottoirs en commençant par Moineau suite aux travaux de la SA HLM. Les services techniques font les travaux préparatoires et une entreprise pose les enrobés. Pour cet hiver, les agents techniques rénovent complètement un pavillon appartenant à la commune afin de pouvoir le louer rapidement.

Il y a du bois à vendre à 30 € le stère.

En ce qui concerne l'assainissement de Saint-Claude, monsieur THEROUDE invite les habitants à se raccorder, car il n'y a aucun problème. En toute transparence, il confirme que deux postes ne sont toujours pas branchés. Toutefois, même si 80% de Saint-Claude se raccordent, les postes actuels ont la capacité d'absorber.

Pour finir, monsieur THEROUDE remercie tous les riverains de Merard pour leur compréhension et leur patience lors des travaux d'assainissement. Il précise que la mairie a pris en charge les réfections, en complément du SIVOM, des voiries : rue Emile Combes et rue de Boisicourt. Jeudi 23 janvier, réunion publique pour expliquer la deuxième phase du chantier.

Francoise CHASSEING

Mme CHASSEING fait un point sur les PASS PERMIS mis en place en février 2016, la mairie a reçu 65 candidats dont 48 se sont concrétisés. Cela fait une moyenne de 12 PASS PERMIS par an principalement déployés dans les services communaux (techniques, jeunesse, médiathèque, distribution diverse, formation senior...), ces jeunes sont globalement ravis de cette expérience.

Le TELETHON 2019 s'est parfaitement déroulé cette année, avec un résultat de 9 109,41 euros (1 424 euros de plus par rapport à 2018), ce qui fait 3 euros par habitant alors que traditionnellement la moyenne est proche de 2 euros par habitant. Une réception sera organisée le vendredi 31 janvier à 18h30 pour la remise des fonds à la coordinatrice de l'Oise.

En ce qui concerne les opérations seniors, il est proposé la visite du centre de tri de Villers-Saint-Paul, des cours informatiques tous les derniers vendredis du mois avec l'association « OISUX » en partenariat avec la médiathèque. La découverte des berges du Thérain sera prochainement mise en place.

Pour la visite du centre de tri, 41 personnes se sont inscrites. Un courrier part cette semaine pour avoir la confirmation de ces inscriptions. Une demande a également été faite pour organiser une visite avec les membres du conseil. Pour les cours d'informatique, 12 personnes se sont inscrites.

Une nuit de la lecture est organisée samedi 18 janvier avec beaucoup d'actions.

Madame CHASSEING interviendra à la prochaine commission déchets du Clermontois pour communiquer à nouveau sur le calendrier de ramassage des poubelles.

Monsieur Pascal DEMAILLY intervient pour féliciter les agents de la commune eu égard à l'état de propreté des cimetières. Monsieur le Maire confirme que les agents y passent beaucoup de temps, mais c'est un lieu important qui ne peut être négligé. La mairie intervient régulièrement sur ses 3 sites (réfections des murs, pose de fontaine, mise en place du columbarium dans chaque cimetière, réalisation du jardin du souvenir, etc...). Monsieur le Maire précise que l'eau doit être coupée en période de gel.

Monsieur GUYARD Laurent revient sur la réussite du TELETHON en confirmant le succès des dons, le couscous a eu aussi beaucoup de succès (180 convives).

3 livrets de naissance ont été remis par monsieur GALY Sylvain. Un riverain situé au 174 rue Ferdinand Buisson fait remarquer à M. GALY qu'il est très difficile de circuler, car il n'y a pas de trottoir à cet endroit. Il fait également remarquer qu'il y a un STOP en arrivant de Martincourt mais pas dans l'autre sens. Monsieur le Maire prend bonne note des remarques.

Madame BLOT-DEGHAYE Nathalie fait remarquer qu'elle a été démarchée pour la pose du compteur Linky. Monsieur THEROUDE a relancé ENEDIS concernant le trou devant chez Madame BLOT-DEGHAYE, avant qu'ENEDIS intervienne, ORANGE doit en premier lieu passer des câbles.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance est levée à 21h45